RALLYE OILIBYA DU MAROC 2011

16 AU 22 octobre 2011

ANNEXE
REGLEMENT PARTICULIER

MOTO – QUAD

ENDURO CUP

www.npo.fr

1. REGLES GENERALES

Tout pilote engagé en catégorie Enduro Cup devra avoir pris connaissance et se conformer au règlement particulier de l'épreuve moto en catégorie rallye, ainsi qu'à cette annexe Enduro Cup.

En cas de divergence ou dispute entre deux textes officiels concernant l'interprétation, le texte français prévaut.

Toute autre question non prévue dans cette annexe ou le Règlement Particulier sera sujet à l'interprétation du Jury Enduro Cup.

Le Jury est composé des membres suivants :

FONCTION	**NOM**	**LICENCE N°**
Président du Jury ENDURO CUP	Jean-François WULVERICK	
1st Membre du Jury	Stéphane CLAIR	
2nd Membre du Jury	En cours	

Toutes les dispositions supplémentaires non mentionnées dans cette annexe Enduro Cup ou le Règlement Particulier Moto catégorie Rallye seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés. Ces additifs feront partie intégrante du Règlement Particulier et seront affichés au tableau officiel d'affichage du Rallye. Ils seront également communiqués lors du briefing des coureurs et communiqués dans les délais les plus brefs directement aux coureurs.

N°PC COURSE : 00 881 631 417 100

2. VEHICULES ADMIS

Toutes les machines devront être immatriculées et munies d'une carte grise définitive (certificat d'immatriculation). Les plaques d'immatriculation temporaires ainsi que toutes immatriculations provisoires seront interdites.

En catégorie Enduro Cup, les machines engagées devront être conformes aux spécifications du catalogue officiel du constructeur.

- Machines « Enduro » de série, produites au moins à 200 exemplaires.
- Les machines de la catégorie « Enduro Cup » doivent être d'origine, telles que livrées lors de la première mise en circulation par le constructeur. Les machines doivent être de série, intégralement conformes au catalogue commercial dans la série du constructeur et être vendues normalement dans le commerce. Elles doivent être homologuées dans le type et non pas à titre isolé.
- Le montage ou adaptation d'un amortisseur de direction est autorisé.
- Le catalogue de réparation (manuel d'entretien à l'usage des concessionnaires) original (photocopie non acceptée) devra être présenté en même temps que la machine, lors des vérifications, ainsi que la feuille des mines (barrée rouge) ou tout autre document d'homologation de la circulation routière.

- **Le réservoir** doit être d'origine ou régulièrement commercialisé au catalogue constructeur et les machines devront disposer d'une autonomie minimale permettant d'effectuer 90 km de secteur sélectif. Afin de pouvoir rouler en configuration d'origine, l'organisation met en place un ravitaillement carburant tous les 90 km.
- Dans la catégorie « Enduro Cup » le changement de pièces en cours d'épreuve par des pièces strictement d'origine est libre. Le choix du silencieux d'échappement, réservoir, carénage,…. est libre, mais en cas de remplacement pendant l'épreuve, le modèle doit être identique.
- **Le moteur** doit être d'origine du type « homologué » avec carburateur et accessoires (alternateur, démarreur et système complet d'allumage). Il devra rester dans sa construction totalement d'origine, seul le montage d'un radiateur d'huile est autorisé. Les réparations sont libres.

RESTENT LIBRES

- La présence du compteur et compte-tours d'origine, à condition que leur emplacement soit utilisé pour y loger des accessoires de navigation et que la vitesse de la machine puisse être contrôlée par le pilote.
- Le guidon avec commandes et câbles, les poignées, leviers et la présence de protèges mains.
- La présence de grille protège phare(s).
- Le phare et feu arrière (sous réserve d'être conformes au règlement).
- Les pneumatiques (homologués pour la route).
- Le (ou les) réservoir(s) d'eau alimentaire (et non de refroidissement moteur).
- La transmission secondaire (pignon, couronne, et chaîne), seule la largeur de la chaîne pourra être changée, le pas restant identique.
- Les bougies.
- Les plaquettes ou garnitures de freins, durite et liquide hydraulique.
- L'élément filtrant. En conservant le boîtier et le système d'origine à leurs emplacements d'origine. La prise d'air est libre, elle peut être déplacée.
- La selle
- Les supports d'instrumentation (navigation et sécurité) et le carénage de la tête de fourche.
- La suppression des clignotants et d'un rétroviseur (s'ils sont au nombre de 2).
- Le porte-bagages.
- Le sabot de protection moteur.
- La présence de protège fourche et freins avants.
- Le choix d'amortisseur(s).
- Les ressorts de fourche (les fourreaux et tubes devront être d'origine). Réglages internes libres.
- Les contacteurs de béquille.
- La modification du circuit électrique pour le raccordement des équipements de sécurités (GPS, Irritrack et sentinel).
- **Les roues** : les jantes et les rayons peuvent être changés par des pièces du type renforcé, étant entendu que le moyeu reste celui d'origine du type considéré. **Roue avant** : pour les motos équipées d'une roue avant de diamètre 19, possibilité d'adapter une roue de 21, avec le moyeu et la largeur de la roue d'origine. **Roue arrière** : pour les motos équipées d'une roue arrière de diamètre de 17, possibilité d'adapter une roue de 18, avec le moyeu et la largeur de la roue d'origine.

Ces machines devront répondre, comme les autres catégories, aux normes de

sécurité de l'épreuve et être conformes au Code de la Route (avertisseur sonore, rétroviseurs). Si le moteur en a la possibilité et si la prédisposition existe sur le modèle de base, les compétiteurs sont autorisés, en plus du démarreur électrique existant, d'adjoindre un kick starter pour la mise en route. Ces pièces devront figurer au catalogue du constructeur.

Suite aux rapports des commissaires techniques, le Jury se réserve le droit d'accepter ou non une machine dans ce groupe. Toutes modifications non explicitement autorisées sont INTERDITES.

SONT INTERDITS :

- Toute modification augmentant les performances du moteur, embrayage, transmission primaire. Le système de mise en route d'origine ainsi que le système de refroidissement dans son intégralité doivent être conservés.
- Toute modification concernant le circuit électrique, autre que celles précisées au chapitre « libre ».
- Toute modification du système de freinage autre que celles précisées au chapitre "libre".
- Toute modification ou renforts sur tout ou partie du cadre, ainsi que tout changement de matériaux, sauf renforts destinés à supporter un réservoir supplémentaire ou un porte-bagages.
- Tout changement de matériaux sur quelques pièces, même si celles-ci figurent au catalogue du constructeur, qui ne correspondraient pas à celles effectivement montées d'origine sur le modèle présenté, l'année de référence n'étant pas celle correspondant à la première date de mise en circulation indiquée sur la carte grise, mais celle donnée par le constructeur et ses numéros de série.
- Tout démontage ou retrait de pièces, d'accessoires ou d'équipements autres que ceux précisés au chapitre « libre ».

Nota : à tout moment de l'épreuve, des pièces pourront être prélevées par les Commissaires Techniques à des fins d'expertise.

3. COUREURS

3.1 CONDITIONS D'ADMISSION DES COUREURS

- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un coureur sans en donner les raisons.
- Afin d'être engagés dans une manifestation Internationale de Rallyes Tout Terrain, toute personne physique de toute nationalité de plus de 18 ans, doit être en possession du permis de conduire correspondant à la cylindrée de son motocycle. Il doit aussi être en possession de la licence coureur FIM de Rallyes Tout Terrain (annuelle ou une manifestation) de l'année 2011 délivrée par sa Fédération Nationale, ou d'une licence nationale marocaine une manifestation (à demander auprès de NPO au moins 1 mois avant le début de l'épreuve). Dans ce cas précis, le coureur devra impérativement présenter **une attestation d'assurance avec une couverture décés-invalidité d'un minimum de 30 000 €.**
- Les documents attestant la perte ou le vol du permis de conduire seront refusés, car ils ne justifient pas la possession du permis de conduire approprié à la cylindrée de son propre motocycle.

- Le nombre maximum de motocycles et quads engagés est de 100.
- Tout coureur qui se fera remplacer sur son motocycle par un autre coureur durant la course sera disqualifié, de même que le motocycle de ce dernier coureur.
- Le coureur s'engage sur Rallye OiLibya du Maroc 2011 en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut l'amener à courir. Il dégage par avance les Organisateurs de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion du Rallye OiLibya du Maroc 2011.
- Tout pilote engagé à moto ou quad en catégorie Enduro Cup devra avoir pris connaissance et se conformer au règlement particulier MOTO catégorie Rallye de l'épreuve ainsi qu'à cette annexe Enduro Cup.

3.2 ENGAGEMENTS

- A l'exception des compétiteurs marocains, tous les compétiteurs devront obligatoirement être en possession d'une autorisation de courir à l'étranger de leur FMN respective. Pour les compétiteurs français, NPO effectuera une demande globale auprès de la FFM.

3.3 DEMANDE D'ENGAGEMENTS

- Les demandes d'engagement sont disponibles auprès du service compétiteurs NPO qui peut être joint par email : concurrents@npo.fr, par téléphone : +33 (0)4 42 84 08 43 ou par fax : +33(0)4 42 62 97 96. Elles sont aussi téléchargeables sur le site dédié au Rallye OiLibya du Maroc : www.npo.fr/rallyemaroc/.
- Pour être prise en compte par l'organisation, la demande d'engagement doit impérativement porter les noms définitifs des participants, être signée avec la mention lu et approuvé et être accompagnée au minimum du montant de pré-engagement de 500 € par chèque ou avec la copie du virement SWIFT (non remboursable). Toute demande de pré-engagement parvenant au secrétariat de l'épreuve non accompagnée de l'acompte demandé ne sera pas prise en considération.
- Par le fait d'apposer sa signature sur la demande d'engagement, le pilote se soumet aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif International ainsi qu'aux dispositions du règlement.

3.4 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement avec publicité organisateur pour un pilote, sont fixés à :

MOTO/QUAD ENDURO CUP	CONDITIONS à remplir
2 950 €	❶

Conditions à remplir :

❶ **Tarif préférentiel** réservé aux amateurs qui respecteront le calendrier suivant :

A l'inscription : avoir réglé 500€ de pré-engagement.

Avant le 20 AOUT 2011 : avoir réglé 50% de l'engagement.

Avant le 20 SEPTEMBRE 2011: avoir réglé le solde de l'engagement.

Après le 20 SEPTEMBRE 2011: le tarif sera majoré de 25%.

Les droits d'engagement sans publicité organisateur sont fixés au tarif standard majoré de 60%.

Clôture des engagements : 8 OCTOBRE 2011.

TARIF comprenant :

- Les Droits sportifs pour les compétiteurs,
- L'assurance rapatriement sanitaire vers l'Europe et responsabilité civile organisateur,
- La nourriture (petit-déjeuner, ration, dîner dans l'hôtel officiel du rallye),
- La soirée de remise des prix,
- Le bracelet d'identification, et droits d'accès au Rallye,
- Les Road-books et le guide du Rallye,
- Le stickage du véhicule pour l'accès au bivouac et zones d'assistance.
- La location du matériel de sécurité et de navigation (Sentinel, GPS, E-track)
- Les frais médicaux (si besoin, conformément au contrat)
- La participation aux frais de structure

TARIF n'inclut pas :

- Le transport Aller-retour des participants et des véhicules,
- L'hébergement : NPO propose des options de logement,
- La licence sportive obligatoire pour les compétiteurs,
- Le carburant, pour les MOTOS et QUADS,
- Les dépenses personnelles,
- La location de téléphone-satellite et les communications, (non obligatoire)
- Le dépôt de garantie de 1 000€ (non encaissé, empreinte de CB durant les vérifications).

3.5 DEPOT DE GARANTIE

- Un dépôt de garantie de 1 000 € (par empreinte de carte de crédit) sera

obligatoirement déposé pour chaque véhicule lors des vérifications administratives. Le départ sera refusé à tout compétiteur n'ayant pas rempli cette obligation.

- Ce dépôt sera la garantie de votre respect des règles sportives, de recherche et sécurité, dont l'obligation de signaler votre éventuel abandon et l'interdiction de déclencher le bouton d'alarme du système E-track sans motif grave lié à la sécurité médicale et l'obligation de restituer à l'organisateur tout matériel ou équipement provisoirement mis à la disposition d'un compétiteur pendant l'épreuve.
- Ce dépôt de garantie ne sera pas encaissé sauf infraction au règlement. Il sera restitué après l'épreuve et avant le 30 Novembre 2011 aux compétiteurs ayant rempli les obligations énoncées dans le règlement.

4. ORDRE DE DEPART

- L'ordre de départ de la première étape se fera dans l'ordre croissant des numéros des coureurs.
- Dès la 2ème étape, les départs seront donnés dans l'ordre du classement du sélectif de la veille. En cas d'égalité, c'est l'ordre croissant des numéros de course qui est déterminant.
- Le classement scratch sera établi sans distinction de catégories (motos rallye, quads, enduro cup)
- Toutes les autres règles du règlement particulier de l'épreuve Moto Rallye s'appliquent à la catégorie Enduro Cup.

En aucun cas, le pilote ne pourra prendre le départ une fois la première auto en course partie.

- Un classement général moto/quad sera disponible incluant toutes les catégories (motos, quads rallye et Enduro Cup motos, quads)
- Un classement spécifique Enduro Cup sera également disponible.

5. AUTONOMIE ET RAVITAILLEMENT

- Les véhicules engagés en Enduro Cup doivent disposer d'une autonomie minimale permettant d'effectuer 90 km de secteur sélectif. Chaque coureur est responsable du calcul de son autonomie, il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'Organisation si son véhicule ne parvenait pas à couvrir les distances minimales de 90 km quelle que soit la nature du terrain. Par sécurité, une autonomie supplémentaire de 10% est recommandée.
- **Le ravitaillement en carburant doit être effectué moteur arrêté.**
- Seule l'aide entre compétiteurs en course est autorisée. Toute aide extérieure sur la machine est interdite.
- Un ravitaillement essence sera mis en place par l'organisation environ tous les 90 km de secteur sélectif, sans neutralisation (le temps du ravitaillement est pris sur le temps de course).
- Le montant de cette prestation est fixé à 200€. Ce forfait est obligatoire et non remboursable en cas d'abandon. Ce montant sera à régler au plus tard aux

vérifications administratives, en espèces.

6. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Le fait de présenter un véhicule aux vérifications techniques est considéré comme une déclaration implicite de conformité.

Les vérifications techniques et administratives se dérouleront le Dimanche 16 octobre 2011 à OUARZAZATE.

Chaque compétiteur recevra, à cet effet, une convocation précisant le jour et l'heure exacte à laquelle il devra présenter sa machine aux Commissaires et Contrôleurs chargés d'effectuer ces vérifications.

Les machines devront être présentées aux vérifications techniques, avec supports, câblage et antennes des différents matériels de sécurité montés, prêts à recevoir les systèmes (GPS, Sentinel, e-track).

Toute machine qui apparaîtrait non conforme ou non adaptée aux normes de l'épreuve lors des vérifications techniques, pourrait être, soit changé de groupe, soit refusée au départ (décision du Jury des Commissaires Sportifs). Dans ce dernier cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.

Au cours des vérifications administratives, il sera procédé à un stage de formation **OBLIGATOIRE** du fonctionnement des équipements de sécurité.

6.1 CHAQUE COMPÉTITEUR

Les compétiteurs sont seuls responsables de la validité des documents administratifs requis pour participer au Rallye OiLibya du Maroc. Ils ne pourront en aucun cas tenir pour responsable l'organisation en cas de non-validité de ces documents. Les compétiteurs s'engagent sur l'honneur à présenter des papiers parfaitement en règle. Aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol de quelque document que ce soit ne sera accepté.

CHAQUE PILOTE devra présenter aux vérifications administratives, **les documents originaux** suivants, en cours de validité :

- Licence Championnat du Monde FIM de pilote 2011 (annuelle ou une manifestation), ou licence nationale Marocaine une manifestation avec l'attestation d'assurance.

- Permis de conduire moto national correspondant à la cylindrée de la machine engagée.

- Passeport en cours de validité.

- Pour la totalité des compétiteurs : **autorisation de courir à l'étranger** délivrée par leur Fédération Nationale. Cette autorisation n'est pas nécessaire pour les compétiteurs tunisiens. Pour les français, une demande globale sera effectuée par NPO auprès de la FFM.

6.2 CHAQUE VEHICULE

CHAQUE MACHINE devra être présentée aux vérifications techniques et administratives avec les documents originaux suivants :

- **Carte grise** ou certificat d'immatriculation en règle (pas de plaques d'immatriculation temporaires) ou équivalents.

- Autorisation du propriétaire si la carte grise n'est pas au nom du pilote.

- Carte verte d'attestation d'assurance valable au Maroc.

- Casque homologué FIM (avec apposition du nom du pilote et de son groupe sanguin).

- Fiche d'homologation et/ou catalogue commercial.

6.3 LISTE DES PRIX – COUPES

La remise des prix aura lieu le 22 octobre 2011 à OUARZAZATE. Les pilotes ne se présentant pas à la distribution des prix perdent leurs droits aux prix et récompenses qui leur étaient attribués sans pour autant que le classement en soit modifié.

D'autre part des coupes ou trophée seront remis selon la liste suivante :

Classement Général Enduro CUP :

1ere Véhicule Enduro Cup : 1 coupe

2ème ET 3ème Véhicule : 1 coupe pour chaque

Catégorie Moto Enduro CUP :

1ere Moto Enduro Cup : 1 coupe

2ème ET 3ème Moto Enduro Cup : 1 coupe pour chaque

Catégorie Quad Enduro CUP :

1er Quad Enduro Cup : 1 coupe

2ème ET 3ème Quad Enduro Cup : 1 coupe pour chaque

7. EQUIPEMENT MEDICAL ET DE SECURITE

Se référer au règlement particulier motos de l'épreuve pour tout le matériel nécessaire.

7.1 EQUIPEMENT DE SURVIE

Chaque coureur doit transporter obligatoirement le matériel suivant :

- 3 litres minimum (réservoir fixe, et/ou réservoir souple porté par le pilote)
- une ration de survie,
- une lampe de poche,
- un miroir de détresse,
- une boussole,
- un briquet,
- une carte générale de la zone de course (type Michelin),

- un drap aluminium (2 m X 1 m environ), servant de couverture iso thermique et permettant les signaux sol-air,
- 1 torche à éclats,
- 3 feux rouges à main de type fumigène,
- 1 avertisseur sonore très puissant en état de fonctionnement pendant la durée de l'épreuve,
- Le Klaxon Sentinel,
- Le GPS unik,
- Le système e-track en course.
- La protection dorsale et 1 gilet comportant des protections avant est obligatoire

Fortement recommandé mais non obligatoire : Le téléphone satellite, La balise de détresse modèle Aviation, les Fusées de détresse, et le port du collier cervical.

Pour commander votre matériel de sécurité

ERTF : Klaxon Sentinel & GPS :

Département Rallye Tout-Terrain

Tel:+33 (0)2 97 87 25 85 / Fax:+33 (0)2 97 37 59 21 / competition@ertf.com

TD COM : Système E-track, téléphone Satellite, balise de détresse :

Tel:+33 (0)1 48 84 34 17 / Fax:+33 (0)1 43 86 19 17 / pia@tdcom.fr

Des bons de commande spécifiques Enduro Cup sont disponibles.

NPO prend en charge la location du matériel obligatoire (GPS, sentinel, e-track).

Le reste du matériel : supports, câbles… ainsi que la caution pour ce matériel restera à la charge du compétiteur.